



SÉANCE DU 22 MARS 2013

Les comptes-rendus officiels des Conseils Municipaux sont affichés sous les halles et consultables au secrétariat de la Mairie de ROYBON.

- Le Conseil Municipal a validé le compte-rendu de la séance du vendredi 1^{er} mars 2013.

→ Accord du Conseil à l'unanimité des membres présents.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2012

- Le Conseil a délibéré afin d'approuver le Compte Administratif 2012, en présence de madame la Releveur Municipal.

→ Accord du Conseil à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire ayant quitté la salle au moment du vote, n'y a pas pris part.

- Le Conseil a délibéré afin d'approuver le Compte de Gestion 2012 élaboré par Madame le Releveur Municipal et conforme au Compte Administratif.

→ Accord du Conseil à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire ayant quitté la salle au moment du vote, n'y a pas pris part.

AFFECTATION DU RESULTAT

- L'excédent de fonctionnement (années 2011 et 2012) s'élevant à 330 320,62 €, pour favoriser l'autofinancement des projets d'investissement en affectant une partie de cet excédent à l'investissement, le Conseil Municipal a décidé l'affectation de 300 000 € au compte 1068 (recette d'investissement) et l'intégration de la différence, soit 30 320,62 € au compte 002 (recettes de fonctionnement).

→ Accord du Conseil à l'unanimité des membres présents.

BUDGETS PRIMITIFS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 2013

- Le Conseil Municipal a délibéré pour approuver le budget prévisionnel de fonctionnement 2013 élaboré par la commission des finances qui s'est réunie 4 fois avant le vote. Le budget s'équilibre en recettes et dépenses à 1 245 875,62 €.

→ Accord du Conseil à l'unanimité des membres présents.

- Le Conseil Municipal a délibéré pour approuver le budget prévisionnel d'investissement 2013 élaboré par la commission des finances.

→ Accord du Conseil à l'unanimité des membres présents.

- Les recettes de ce budget d'investissement intègrent la perception d'une part de la Taxe Locale d'Équipement (1 545 000 € notifiés par la Trésorerie Départementale) liée à la validation du Permis de Construire du Center-Parcs Domaine de la Forêt de Chambaran

SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

- Le Conseil Municipal a validé :

- L'ouverture d'une ligne de tarification de l'acte de portage des repas : 0,50 € par portage.
- La possibilité temporaire et non continue d'ouvrir ce service aux personnes de 60 à 65 ans, dans le cas de maladie, sur présentation d'un justificatif médical, et sur décision – au cas par cas – du Conseil Municipal.

→ Accord du Conseil à l'unanimité des membres présents pour une application à compter du 1^{er} mai 2013.

- La Commune prévoira dès la rentrée scolaire 2014, en liaison avec les modifications liées à la réforme des rythmes scolaires, de restreindre la fréquence des portages à domicile : 3 fois par semaine au lieu de 4 fois par semaine actuellement.

QUESTIONS DIVERSES

Projet de fusion des Intercommunalités : Le Conseil Municipal a suivi l'évolution du projet de fusion entre les Communautés de Communes « Bièvre-Chambaran » (21 Communes) et « Bièvre-Liers » (20 Communes).

Rénovation des HLM « les Baytières » : Le Conseil Municipal a été informé qu'une opération de rénovation des HLM « Les Baytières » est prévue pour l'automne 2013 (travaux d'amélioration thermique, électrique et sur les extérieurs).

Center-Parcs de la Forêt de Chambaran : Le Conseil Municipal a été informé de la conclusion du Rapporteur Public au Conseil d'Etat qui prononce le rejet du pourvoi des opposants sur l'autorisation de défrichement accordée par le Préfet pour Center-Parcs de la Forêt de Chambaran. Le délibéré définitif sera rendu et publié dans les semaines à venir.

Boulangerie de la Place Saint-Romme : Le Conseil Municipal a été informé qu'une vente aux enchères du fonds de commerce est fixée au 30 Avril prochain à Grenoble.